

Séance du Bureau de la neutralité des coûts du 20 janvier 2005**Neutralité des coûts chez les médecins en pratique privée: situation stabilisée au niveau suisse**

La stabilisation qui se dessinait le mois dernier s'est vu confirmée de façon impressionnante lors de la séance de ce jour du Bureau de la neutralité des coûts. Compte tenu des adaptations de la valeur du point tarifaire effectuées à ce jour, neuf des seize zones de neutralité des coûts respectent parfaitement la marge de tolérance visée de +/- 2%. Avec un écart au niveau suisse de 1,47% seulement, les médecins en pratique privée remplissent exemplairement leurs obligations contractuelles en ce qui concerne ladite neutralité.

Cette évolution réjouissante est le fruit du comportement discipliné de la grande majorité des médecins libres praticiens, qui s'en tiennent pour l'essentiel aux règles tarifaires publiées par les sociétés cantonales de médecine. En outre, les effets des variations saisonnières observées se voient compensés sans cesse davantage par la longueur de la période d'évaluation, qui compte désormais huit mois.

Outre les valeurs du point tarifaire, les volumes de compensation qu'il s'agit d'équilibrer dans la foulée de la neutralité des coûts n'ont pas été négligés non plus. Afin de les maintenir à un niveau aussi bas que possible, des adaptations de la valeur du point se sont d'ores et déjà avérées nécessaires.

Cette nette stabilisation de la situation se reflète dans le nombre de modifications décidées lors de la séance de ce jour: seul un canton a encore dû faire l'objet - en tenant compte du volume de compensation déjà accumulé - d'une correction à la baisse de 1 centime. Une augmentation de 2 centimes a pu être opérée dans le cas d'un autre canton. Les valeurs du point demeurent inchangées dans toutes les autres zones de neutralité des coûts.

Situation toujours inacceptable dans le secteur hospitalier

En ce qui concerne les hôpitaux, la situation demeure extrêmement insatisfaisante. Les représentants des médecins en pratique privée avaient fait savoir, lors de la dernière séance, qu'ils ne pourraient tolérer davantage de retard en matière de pilotage de la neutralité des coûts dans les communautés hospitalières. On s'attendait donc généralement à ce que les parties directement concernées, santé-suisse et H+, parviennent à s'entendre sur une solution avant la séance d'aujourd'hui.

Malheureusement, aucune solution n'est en vue. Les représentants des médecins libres praticiens

- maintiennent leur exigence d'un règlement immédiat de la situation intenable qui règne dans le secteur hospitalier. Pour eux, il va sans dire que les hôpitaux ne devraient pas, en plus, retirer des avantages de ce malencontreux état de faits.
- en appellent aux autorités concernées pour que malgré leur double fonction d'instance d'approbation et d'exploitant d'hôpital, elles satisfassent enfin à leur devoir de surveillance et mettent fin à l'inégalité juridique qui prévaut actuellement.

En vous remerciant de prendre acte de ce qui précède et avec nos salutations collégiales,

Dr U. Stoffel
Membre du Bureau de la neutralité
des coûts pour le G7

Dr Ch. Favrod-Coune
Membre du Bureau de la neutralité
des coûts pour le G7

KNBueroG7@hin.ch